

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 MARS 2008

Présents : MM. S. Lasseaux, Bourgmestre, **Président**
Genard, Mainil, Melle Lorent, MM. Halloy et C. Lasseaux, **Echevin(e)s**
Helson, Hubert, Mmes Delhez et Seyler, MM. Saint Guillain, Mmes Delvaux-Meys,
Diez-Burlet, MM. Chintinne, Mme Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-Delobbe et
Morue-Pierart, **Conseiller(e)s**
J. Pauly, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal ff.**

Messieurs les Conseillers Vital LAUVAUX, Vincent MATHIEU, Laurent HENIN, et le Secrétaire communal René LEBRUN sont excusés.

La séance est ouverte à 19 H 00.

Le Conseil,

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Conseil reçoit l'Agence Immobilière Sociale Lo.G.D.Phi. asbl, représentée par Mmes COLLIGNON et VANDENBROUCKE, lesquelles font part des activités de ladite association.

L'ordre du jour est entamé à 19 H 25.

1. Résolutions de la séance du 28 février 2008 – Approbation – Décision

Après en avoir entendu lecture, approuve les résolutions de la séance du 28 février 2008.

2. Opération « Eté solidaire, je suis partenaire » - Edition 2008 – Adhésion – Décision

Entend le rapport de Monsieur l'Echevin Mathieu GENARD, qui fait part du courrier de ce jour, qui précise que la Commune doit proposer la candidature pour le 11 avril 2008.

M. Pierre HELSON, Conseiller Communal, regrette que la décision doive être prise dans la précipitation, vu le délai extrêmement court.

M. le Président signale que cette situation est récurrente et que, par précaution, ce point a été inscrit à l'ordre du jour du présent conseil.

Il y a toutefois lieu de nuancer ce point, qui ne vise que la candidature.

Le projet, quant à lui, pourra être élaboré plus tard, si la Commune de Florennes est retenue.

A l'unanimité des membres présents, décide de marquer son accord de principe sur l'adhésion 2008, quant à l'opération "Eté solidaire, je suis partenaire".

3. Travaux forestiers – Exercice 2008 – 2^{ème} complément – Devis – Approbation – Décision

A l'unanimité des membres, complémentirement au dossier de travaux forestiers (exercice 2008), qui a été soumis au conseil du 28 novembre 2007, approuve un second devis forestier complémentaire, à réaliser le long de la bordure du bois, Route de Rouillon, à Morialmé, et Route de Biesmerée, à Corenne.

Montant des travaux : 11.236 €

Montant estimé de la subvention : 2.065 €

Montant à charge de la Commune : 9.211 €

4. Acquisitions diverses de matériel ou d'équipement pour les services communaux -

a. Décisions

b. Fixation des conditions – Projet de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décisions

c. Mode de passation des marchés – Fixation – Décision

A l'unanimité des membres présents, décide les acquisitions suivantes, marque son accord sur les projets de cahiers spéciaux des charges et fixe le mode de passation de ces marchés par procédure négociée.

| Nature | Estimation de la dépense | Article budgétaire | Crédit disponible | Voies ou Moyens |
|--|--------------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| 1. Matériel divers pour le Service Régional d'Incendie | 1.500 € | 351/742-98 | 9.000 € | Fonds propres |
| 2. Marquage routier thermoplastique pour le service technique de la voirie | 7.000 € | 432/741-52 | 7.000 € | Fonds propres |
| 3. Panneaux de signalisation routier (1 ^{ère} phase) | 3.000 € | 423/741-52 | 3.000 € | Fonds propres |

5. Rosée – Cimetière – Réparation du mur de clôture – Acquisition de matériaux divers -

a. Décision

b. Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c. Mode de passation du marché – Fixation – Décision

A l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la réparation du mur de clôture du cimetière de Rosée et d'acquérir les matériaux nécessaires à ces travaux.

L'estimation de la dépense est de 1.850 €, à prélever sur l'article budgétaire 878/724-60, où un crédit de 1.850 € est prévu.

Voies et moyens : fonds propres

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

6. Thy-le-Bauduin – Cimetière – Réparation du mur de clôture – Acquisition de matériaux divers -

a. Décision

b. Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c. Mode de passation du marché – Fixation – Décision

A l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la réparation du mur de clôture du cimetière de Thy-le-Bauduin et d'acquérir les matériaux nécessaires à ces travaux.

L'estimation de la dépense est de 830 €, à prélever sur l'article budgétaire 878/724-60, où un crédit de 830 € est prévu.

Voies et moyens : fonds propres.

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

7. Morville – Ecole communale – Acquisition d'un module préfabriqué -

a. Décision

b. Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c. Mode de passation du marché – Fixation – Décision

A l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'acquisition d'un module préfabriqué, destiné aux élèves de l'école primaire de Morville, et ce, afin de mettre fin au système de location actuel.

L'estimation de la dépense est de 40.000 €, à prélever sur l'article budgétaire 722/723-60, où un crédit de 40.000 € est prévu.

Voies et moyens : emprunt

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

8. Cimetières communaux – Création d'ossuaires avec l'aide financière de la Région Wallonne -

a. Information

b. Décision

c. Projet – Approbation - Décision

d. Demande de subvention - Décision

A l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au plan Funérailles et Sépultures, portant sur le projet de réalisation d'ossuaires, dans les cimetières de l'entité, pour un montant estimé à 9.123,40 € TTC.

Décide de solliciter l'intervention financière de la Région Wallonne.

L'ordre du jour en séance publique étant épuisé, entend les **interpellations** des membres du Conseil Communal :

- **M. le Conseiller Richard HUBERT** fait remarquer l'état déplorable de certains chemins forestiers.
M. le Président invite les membres du Conseil Communal à lui signaler ces situations, qui seront immédiatement répercutées auprès de la Division de la Nature et des Forêts.
- **M. le Conseiller Grégory CHINTINNE** tient, une nouvelle fois, à intervenir au niveau de la situation des habitations du Pont St-Roch, à Morialmé.
M. le Président signale que ce dossier était au "point mort" lors de sa prise de fonctions.
Il rappelle que la Province de Namur, pourtant gestionnaire du cours d'eau responsable des inondations, n'a pas souhaité prendre en charge le coût des travaux d'amélioration.
La Commune a pris les devants et vient d'obtenir une subvention régionale.
En ce qui concerne les emprises nécessaires, une réunion avec les riverains et le Comité d'Acquisition d'Immeubles est prévue le 27 mars 2008.
Le dossier relatif aux travaux sera mis en adjudication avant le 7 juillet 2008.
M. CHINTINNE demande si la Province est venue voir la situation sur place.
M. le Président suppose que, pour réaliser un tel projet, des visites ont certainement eu lieu.
M. le Conseiller Pierre HELSON s'offusque d'être pointé du doigt quant à la lenteur de ce dossier.
Il estime avoir fait ce qu'il devait à ce sujet.
Il invite la Commune à exiger de la Province de nettoyer régulièrement l'entrée du ??, afin d'éviter les bouchons.
M. le Président tient à signaler qu'il ne fait aucun reproche à M. HELSON.

Le HUIS-CLOS est prononcé à 19 H 55

La séance est levée à 20 H 10.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2008, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire ff.,
J. HUART
Sauf pour le point 10

Pour le point 10,
Le Secrétaire Communal ff.,
M. GENARD
Premier Echevin

Le Bourgmestre,
S. LASSEAUX
